



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/09/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Mme Valérie HOSTALIER.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 12

Contre : 3

Abstentions : 0

Date de convocation

18/09/2020

### Etaient présents :

Mme AUSSENAC Laurie, M. CAKIR Suayib, M. ERTUGRUL Ali, M. GANÉE Roger, Mme HOSTALIER Valérie, Mme HUMBLOT Valérie, Mme IMBERT Stéphanie, M. IMBERT Alain, Mme LABELLE Aurélie, Mme MARTZLOFF Laetitia, M. MATHELIN Jean, M. POILLOT Jérémy

### Procuration(s) :

Mme NICOLAS Jocelyne donne pouvoir à Mme LABELLE Aurélie, M. MOSSON Arnaud donne pouvoir à M. IMBERT Alain, M. BOULAHYA Rachid donne pouvoir à M. GANÉE Roger

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

M. BOULAHYA Rachid, M. MOSSON Arnaud, Mme NICOLAS Jocelyne

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. IMBERT Alain

## 2020 - 21 Dissolution du CPI Centre de première Intervention de Saint-Usage

Mme le Maire évoque le rapport d'inspection du CPI de Saint-Usage établi par le Cdt Lambert, Chef du groupement territorial Sud du SDIS en date du 15 juillet 2020. La conclusion de ce rapport expose que "sans un effort important en termes de recrutement et de formation, accompagné d'un investissement conséquent pour l'acquisition et la remise en état de matériels, le CPI de Saint-Usage ne semble plus en mesure d'assurer son activité dans des conditions de sécurité acceptables. Ce constat conduit le SDIS à suspendre l'engagement opérationnel du CPI et à préconiser l'arrêt de son activité si des mesures fortes de redressement ne sont pas ordonnées."

Une réunion d'information de la commission pompiers avec les pompiers volontaires s'est tenue le 2 septembre dernier afin d'échanger sur la situation du CPI.

**CONSIDERANT** la demande de dissolution en l'état du CPI de Saint-Usage par le SDIS21 en date du 15 juillet 2020

**CONSIDERANT** que les investissements nécessaires ne peuvent être supportés en l'état de la trésorerie communale

**CONSIDERANT** qu'aucune candidature n'a été enregistrée en mairie depuis 2013

**CONSIDERANT** la possibilité de créer une réserve communale de sécurité civile, dans le champ des compétences communales, pour laquelle tout habitant de la commune a vocation à pouvoir être intégré sur la base du volontariat, pour porter assistance aux populations en cas de sinistres

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité :**

**DECIDE** la dissolution du CPI de Saint-Usage par manque de moyens humains et matériel.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Usage

Le Maire

